

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-091

LE PRESIDENT,

Objet :

**Convention de mise à
disposition de données
bathymétriques avec
l'entreprise ISL Ingénierie**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-098 du Comité Syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour passer les conventions relatives à la gestion des ouvrages de protection d'un système d'endiguement ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à disposition de l'entreprise ISL Ingénierie des données topographiques et bathymétriques dans le cadre de l'analyse d'un contexte hydromorphique pour le projet de confortement du pont d'Iguerande ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- De signer la convention de mise à disposition des données bathymétriques avec la société ISL Ingénierie conclue à titre gratuit pour la durée de l'analyse.

Roanne, le 7 mai 2026



Daniel FRECHET

Roanne, le 7 mai 2026

Le Président